



DÉCLARATION PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE :

VOIX ET PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR L'EXTRÉMISME VIOLENT, LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LES QUESTIONS DE GENRE



Déclaration publique

Nous appartenons à diverses organisations de la société civile (OSC) qui travaillent à la promotion des droits humains des femmes et de l'égalité de genre et menons des actions de prévention de l'extrémisme violent (PEV) et de lutte contre le terrorisme (CT). Nous avons participé à la consultation en ligne « Voix et perspectives de la société civile sur l'extrémisme violent, la lutte contre le terrorisme et les questions de genre », organisée par ONU Femmes à l'échelle mondiale, pour le compte du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme des Nations Unies - Groupe de travail sur l'égalité de genre. La consultation s'est déroulée en ligne du 25 mai au 5 juillet 2020 et a rassemblé plus de 140 participants de 43 pays. Nous saluons l'occasion qui nous a été donnée d'aborder, dans un espace approprié, la thématique genre en lien avec la PEV/CT et faisons la déclaration suivante :

Il est régulièrement porté atteinte aux droits des femmes dans les régions touchées par l'extrémisme violent. Ces atteintes sont autant le fait d'acteurs étatiques que d'acteurs non-étatiques. La violation des droits humains, l'absence d'institutions démocratiques et redevables, le non-respect de l'État de droit, l'intolérance et la discrimination à l'égard des minorités servent d'engrais au phénomène de l'extrémisme violent, quel que soit le contexte, conflictuel ou non. De telles situations créent un terrain fertile pour les organisations extrémistes violentes qui cherchent constamment de nouvelles recrues, en particulier parmi les personnes ayant été victimes d'atteintes à leurs droits humains. Elles contribuent à renforcer les inégalités de genre, à priver les femmes de leurs droits et font barrière à leur pouvoir d'action. La présence d'organisations extrémistes violentes est un frein aux droits des femmes, affectant leur santé, leurs moyens de subsistance et leur sécurité. De nombreuses femmes vivant dans des zones exposées à l'extrémisme violent — notamment celles travaillant à le prévenir — ont été victimes de viols, de harcèlement sexuel, d'enlèvements, et y compris de brutalités de la part du personnel de sécurité. Les femmes qui parviennent à échapper à un tel environnement craignent pour leur vie et celle des membres de leur famille et doivent bénéficier de la protection des États.

Les groupes extrémistes violents profitent souvent des inégalités sociales dues à la faiblesse des structures de gouvernance, aux limites de l'État de droit et à l'absence de politiques de développement. Dans les régions touchées par la crise climatique et caractérisées par de profondes inégalités, par la pauvreté, par un taux de chômage élevé et des systèmes éducatifs de faible qualité, le sentiment de désespoir qui peut naître sont souvent exploité par ces groupes. L'absence de possibilités éducatives, inclusives et de qualité, en particulier pour les filles, est la voie ouverte à l'enrôlement dans de telles factions extrémistes et violentes. Par ailleurs, dans les situations post-conflit, ce risque peut augmenter, en particulier lorsque les séquelles et les traumatismes postérieurs au conflit ne sont pas traités. La montée de l'intolérance, de la défiance et des discours haineux contre les groupes minoritaires peuvent également alimenter l'extrémisme violent.

L'implication des femmes dans l'extrémisme violent est un phénomène aux formes multiples et complexes. Dans la plupart des communautés, les femmes exercent différentes fonctions et peuvent revendiquer diverses identités. Cependant, les politiques de PEV/CT ne tiennent pas suffisamment compte de la dynamique de genre, de la diversité des rôles, ni de l'intersectionnalité des droits des femmes. Elles ont également tendance à exacerber les inégalités qui existent depuis longtemps. L'absence de lois nationales sensibles à la dimension de genre, promouvant et protégeant les droits des femmes, peut conduire à les plonger dans un état vulnérable, devenant une proie facile pour les recruteurs et contribuant alors à la montée de l'extrémisme violent. Les groupes extrémistes exploitent les stéréotypes de genre dans leurs stratégies de recrutement et leurs messages de propagande. Si les facteurs qui alimentent l'extrémisme violent sont multiples, nous pensons que les inégalités de genre ainsi que les violences sexuelles et sexistes sont à la fois un facteur d'attraction et de répulsion pour les femmes — soit pour se livrer à des actes extrêmes violents, soit pour y résister.

Nous savons par expérience que les normes qui sont contraires aux droits humains peuvent entraver la progression de l'égalité de genre et la protection des droits des femmes. Dans de nombreuses circonstances, les efforts pour faire progresser l'égalité entre les sexes se sont heurtés à des normes de nature patriarcale, qui elles-mêmes peuvent aggraver les facteurs contribuant à l'extrémisme violent. Par exemple, certains dirigeants, exerçant des fonctions officielles ou non (y compris parfois des femmes), ne sont toujours pas disposés à être dirigés par des femmes. À cet égard, il est important de souligner la nécessité de désigner à la fois des hommes et des femmes comme champions de la lutte en faveur de l'égalité de genre. Dans de nombreux pays, les dignitaires religieux jouent un rôle important dans la promotion des droits humains, de l'égalité des sexes et de sociétés pacifiques, y compris dans la réintégration des anciennes combattantes et survivantes de violence sexuelle au sein de leurs communautés. Les médias, qu'ils soient numériques ou non, jouent également un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique et devraient aborder les stéréotypes liés au genre lorsqu'ils parlent des hommes et des femmes impliqués dans le terrorisme. La liberté d'expression est un principe dont le respect est fondamental pour aider à la lutte contre les stéréotypes et les inégalités entre les genres, et à l'émergence d'un environnement propice à la paix.

Notre expérience, s'agissant des lois, des stratégies et des pratiques en matière de PEV/CT, est qu'elles conduisent souvent à des atteintes aux droits humains, rendent difficile pour les femmes l'exercice d'un quelconque pouvoir et créent souvent plus de problèmes qu'elles ne cherchent à en résoudre. Nous pensons que les termes « terrorisme » et « extrémisme » sont ambigus, et peuvent être utilisés de manière abusive sur le plan politique, voire générer des préjugés contre certaines communautés. Nous observons que les stratégies actuelles en matière de PEV/CT ont tendance à être « réactives », à privilégier des approches militarisées et de justice pénale, au lieu de réponses fondées sur les droits humains qui devraient être au cœur de toute stratégie dans ces domaines, car les États ont le devoir de protéger leurs citoyens et de satisfaire à leurs obligations en matière de droits humains.

Cela dit, les législations, les stratégies et les pratiques en matière de PEV/CT ont tendance à être exclusivement centrées sur l'État. Elles ne sont pas assez inclusives car elles ont souvent été élaborées de manière non participative, sans offrir de mécanismes de protection juridique suffisants. En outre, les approches actuelles ne permettent pas une participation effective de la société civile, et des femmes en particulier, bien que celles-ci représentent un pourcentage important des victimes, directes ou indirectes, des actes extrémistes violents. Les jeunes femmes, plus précisément, sont insuffisamment impliquées. Par conséquent, des questions telles que les droits des femmes, l'accès à la justice, à l'éducation et à l'emploi, ainsi que la nécessité de lutter contre les injustices et les discriminations sociales structurelles — qui devraient être au cœur de toute démarche PEV/CT — ne sont pas prises en compte. Il ne peut y avoir de paix durable sans la participation significative de la moitié de la population.

Nous croyons fermement qu'il est nécessaire de dépasser les remèdes conventionnels appliqués par de nombreux États et de penser à des solutions pacifiques inclusives, réparatrices, visant le long terme, qui soient fondées sur des données probantes. Nous pensons que les causes profondes de l'extrémisme violent sont complexes, structurelles et engendrées par des inégalités et de discriminations auxquels il convient de s'attaquer. Nous sommes convaincues que, quelles que soient les lois et les pratiques en vigueur en matière de PEV/CT, le travail des organisations dirigées par des femmes, en particulier aux niveaux local et communautaire, et lorsqu'il s'agit d'aborder les causes profondes et les conséquences de l'extrémisme violent, a un impact plus marquant. De tels efforts devraient être soutenus et bénéficier de ressources adéquates.

Nous sommes persuadées que les réponses à l'extrémisme violent doivent tenir compte des réalités sur le terrain, ce qui nécessite des solutions locales qui soient pilotées à ce niveau, car c'est souvent au sein des communautés locales qu'une prévention efficace peut être mise en œuvre. Nous constatons que, trop souvent, les OSC qui participent à l'élaboration des lois et des cadres normatifs en matière de PEV/CT n'opèrent pas dans les zones où de tels actes sont les plus violents et les plus fréquents. Dans le même temps, de nombreuses OSC qui opèrent au niveau infranational n'ont pas la possibilité de participer à l'élaboration des mesures et des réponses nationales. Il convient de promouvoir des approches globales et des partenariats entre l'État et les acteurs de la société civile afin de créer des synergies dans la mise en œuvre des politiques de PEV/CT, des plans d'action nationaux en lien avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU 1325), ainsi que des programmes nationaux en matière de droits humains et de droits des femmes. De telles approches garantiraient également que ces politiques et plans soient conformes au droit international relatif aux droits humains et au droit humanitaire.

Nous pensons que la pandémie de Covid-19 a davantage mis en lumière les inégalités au sein des sociétés et renforcé les discriminations de genre, tandis que les réponses apportées à cette crise ont révélé les lacunes qui existent actuellement eu égard aux approches en matière de PEV/CT. En fait, de telles difficultés se posent dans toutes les situations d'urgence. Nous pensons que la réponse à la pandémie devrait être l'occasion de remettre à plat les interventions en matière de PEV/CT. Une telle démarche permettra de valoriser le rôle joué par les femmes pendant les crises et les situations d'urgence, de les associer aux processus décisionnels à tous les niveaux, et de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes et tous, et en particulier les droits des femmes.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées par les participantes de la société civile dans le cadre de la déclaration publique :

1. DÉFINIR CLAIREMENT LA TERMINOLOGIE APPLIQUÉE À LA PEV/CT ET PRIVILÉGIER DES APPROCHES FONDÉES SUR DES ÉLÉMENTS PROBANTS

- Définir la terminologie actuellement employée (terrorisme, djihadisme, radicalisation, extrémisme, etc.) afin d'assurer une clarté conceptuelle et juridique et d'éviter de créer des situations où les lois, les politiques et les stratégies sont utilisées de manière abusive sur le plan politique ou discriminatoire à l'égard de certaines communautés. La terminologie doit être adaptée au contexte et fondée sur une bonne compréhension du phénomène qu'elle est censée décrire.
- Veiller à ce que les lois, les politiques et les stratégies s'appuient sur la recherche et sur des données probantes.

2. INVESTIR DANS UNE ÉDUCATION DE MEILLEURE QUALITÉ ET INCLUSIVE

- Investir dans une éducation de qualité, pour les enfants scolarisés et non scolarisés, et promouvoir l'égalité de genre dans les programmes d'enseignement. Inclure le thème de l'éducation dans les accords et traités de paix.
- Créer un environnement favorable dans tous les établissements d'enseignement, qui encourage l'exposition à la diversité de genre et l'inclusion et promeuve une culture de paix.
- Faciliter le développement de la pensée critique et de l'innovation, tout en enseignant les valeurs religieuses et éthiques universelles et en formant à la paix.



3. INVESTIR DANS UNE CULTURE DES DROITS HUMAINS, DE LA RESPONSABILITÉ, DU RESPECT DE LA DIVERSITÉ ET DE LA RÉFLEXION CRITIQUE



- S'écarter des approches de nature militaire et sécuritaires et soutenir plutôt des politiques et stratégies axées sur les droits humains.
- Développer une culture des droits de la personne, de la redevabilité, du respect de la diversité, de l'inclusion et de la réflexion critique ; promouvoir et protéger les droits humains, développer la bonne gouvernance et promouvoir l'égalité de genre.
- Garantir la liberté d'expression, y compris pour les médias et les défenseurs et défenseuses des droits humains ; veiller à ce que les médias abordent les stéréotypes liés au genre.
- S'attaquer aux multiples formes de discrimination, car elles entraînent une perte de confiance et de foi dans les institutions.
- Veiller à ce que les lois, les politiques et les pratiques en matière de PEV/CT soient conformes au droit international et aux traités internationaux, notamment le droit international des droits humains et le droit humanitaire, et respectent l'État de droit.

4. DÉVELOPPER UNE CULTURE DE PRÉVENTION DES CONFLITS

- Améliorer les espaces d'échange entre les divers groupes et individus ; établir des mécanismes de dialogue qui favorisent la compréhension entre les personnes d'origines diverses ; et institutionnaliser les mécanismes de résolution des conflits qui existent au niveau des communautés.
- Renforcer la confiance entre l'État et les citoyens ; répondre aux doléances individuelles et collectives, notamment par le biais de processus de justice transitionnelle.
- Fournir un soutien à long terme aux victimes et survivants/es de l'extrémisme violent ; élaborer des politiques nationales reconnaissant les droits des victimes de l'extrémisme violent et garantir leur accès à des réparations, telles qu'un soutien médical et psychosocial, une autonomisation économique et une compensation financière.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce tenant compte des spécificités de genre au niveau communautaire, où le rôle des femmes est central ; surveiller la violence et les violations fondées sur le genre et les utiliser comme indicateur d'alerte précoce pour évaluer la vulnérabilité des communautés. Organiser des formations sur l'analyse des conflits et les systèmes d'alerte précoce à l'intention des OSC et des parties prenantes concernées.
- Soutenir les institutions de sécurité pour qu'elles étudient de nouvelles approches basées sur l'égalité de genre et les droits humains des femmes. Mettre l'accent sur le rôle des femmes, en tant que génératrices de sécurité au sein de leurs communautés, et défendre leur leadership au niveau des institutions de sécurité.

5. APPROCHES GLOBALES, INCLUSIVES ET PARTICIPATIVES

- Se concentrer sur la gouvernance démocratique et les droits humains, l'autonomisation économique, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la crise climatique, ainsi que l'élimination des inégalités et des discriminations. Veiller à ce que l'État fournisse les services dont la population a besoin. S'attaquer aux vulnérabilités socioéconomiques pour empêcher l'enrôlement des femmes et des filles.
- Créer des correspondances et des synergies entre les programmes de promotion de l'égalité de genre et la PVE (CEDEF, RCSNU 1325, prévention de l'extrémisme violent, etc.)
- Favoriser des approches participatives et inclusives lors de l'élaboration des lois et des politiques.



6. COMPRENDRE LES CONTEXTES LOCAUX ET INVESTIR DANS DES SOLUTIONS LOCALES

- Organiser des consultations inclusives associant les communautés, dans les langues locales, pour comprendre leurs problèmes et y répondre, et s'assurer que les réponses à la PEV/CT sont basées sur le contexte et les données probantes.
- Investir dans des solutions locales :
 - Faire participer directement les organisations de base et communautaires de femmes, les militantes et les réseaux de femmes, sans intermédiaire, afin de renforcer le leadership des femmes au niveau local ;
 - Soutenir les organisations locales de femmes pour qu'elles soient des catalyseurs, aux côtés des acteurs communautaires, et des voix crédibles pour la mise en œuvre des programmes ;
 - Renforcer les capacités des autorités gouvernementales, y compris au niveau local, ainsi que des militantes communautaires à utiliser les outils et les stratégies en place ;
 - Soutenir les interventions qui renforcent les pratiques de socialisation.

7. PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS HUMAINS DES FEMMES

- Protéger les femmes des violences et discriminations fondées sur le genre.
- Promouvoir et protéger les femmes défenseuses des droits humains et soutenir leur travail grâce à des ressources flexibles et durables.



8. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DE GENRE

- Veiller à ce que la promotion de l'égalité de genre soit fondée sur la dignité de chaque femme et de la communauté qu'elle représente, afin d'éviter que les efforts en ce sens ne soient instrumentalisés.
- Effectuer des analyses de genre qui accordent une égale considération aux différentes expériences des femmes et des hommes et permettent de mieux comprendre leurs expériences dans le contexte de l'extrémisme violent, dans tous les domaines : prévention, protection, participation, réhabilitation et réintégration.
- Reconnaître le rôle important des femmes en matière de PEV/CT, que ce soit en tant qu'artisanes de la paix, victimes ou auteures de crimes.
- Aborder la dynamique de la masculinité pour mieux comprendre pourquoi les femmes s'engagent, aux côtés des hommes, dans l'extrémisme violent.
- Faire en sorte que les hommes et les garçons deviennent des partenaires pour garantir le respect des droits et la participation des femmes, tout en se rapprochant des hommes occupant une position d'influence lorsqu'il s'agit de confronter normes de genre et droits humains.

9. PROMOUVOIR LE LEADERSHIP DES FEMMES

- Accroître la participation des femmes et des jeunes filles dans la sphère publique, à tous les niveaux : les inclure dans les processus de prise de décision et de consolidation de la paix en promouvant et en protégeant leurs droits, en améliorant leur accès à l'éducation, aux soins de santé, à la participation sociale, à la politique et à l'économie.
- Reconnaître sur le plan historique de la contribution des femmes religieuses au développement, à l'humanité et à la paix ; promouvoir l'engagement des femmes à des postes de responsabilité au sein d'institutions religieuses pour prévenir l'extrémisme violent et associer des femmes oulémas (universitaires formées en droit et en théologie islamiques) aux projets de PEV menés par les Nations Unies.
- Renforcer les capacités et les compétences de leadership des femmes issues de groupes marginalisés.

10. SE CONCENTRER SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CADRES NORMATIFS FONDÉS SUR LES DROITS HUMAINS ET LA REDEVABILITÉ

- Mettre en œuvre les cadres de redevabilité nationaux et internationaux en vigueur, notamment en relation avec la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.
- Assurer la cohérence de l'ensemble des stratégies, politiques et cadres des Nations Unies élaborés au soutien de la PEV/CT et les aligner sur le droit international des droits humains et le droit humanitaire. Veiller à ce que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies s'appuie sur les principes relatifs aux droits humains et comporte des dispositions spécifiques sur les droits fondamentaux des femmes, leur autonomisation, l'égalité de genre et la non-discrimination. Les efforts devraient également viser à garantir que les Nations Unies appliquent la résolution 1325 du Conseil de sécurité dans les situations de conflit et permettent la participation effective des femmes aux négociations de paix.
- Veiller à ce que les cadres PEV/CT et les outils de mise en œuvre tels que les plans d'action nationaux soient utilisés dans le respect de la lettre et de l'esprit des traités relatifs aux droits de l'homme et soient revus si nécessaires par les organes chargés du suivi de leur application.
- Mesurer l'impact des mesures PVE/CT sur la base d'indicateurs relatifs aux droits humains et au genre.
- Veiller à ce que tous les mécanismes des Nations Unies et les lois nationales en matière de droits humains soient mis en avant pour traiter les causes et les conséquences de l'extrémisme violent et pour renforcer la prévention.

11. DÉVELOPPER LES PARTENARIATS, LES ÉCHANGES ET LA RECHERCHE

- Créer un cadre de collaboration entre la société civile et les ONG nationales et internationales.
- Encourager la diffusion des pratiques exemplaires mises en œuvre par les femmes et les organisations de femmes au niveau local.
- Créer des plateformes de sensibilisation et d'échange sur les questions liées à l'extrémisme violent ; soutenir la recherche et partager les bonnes pratiques et les études scientifiques qui utilisent des approches pluridisciplinaires pour comprendre la complexité du problème ; encourager et financer les échanges Sud-Sud.

12. AMÉLIORER LA RÉHABILITATION SOCIALE ET LA RÉINTÉGRATION

- Prendre en compte les dimensions de genre dans la réintégration des anciennes combattantes. Collecter et produire des données intégrant la dimension de genre afin qu'un soutien suffisant puisse être apporté aux femmes dans les zones touchées par l'extrémisme violent, y compris celles vivant dans des camps et des sites où elles sont déplacées.
- Établir des liens de confiance avec toutes les parties prenantes dans les communautés afin d'accroître l'acceptation de la réintégration.
- Renforcer les capacités des gouvernements locaux et de tous les services directs s'occupant de réhabilitation et de réintégration sociales au niveau local.

À propos de la consultation en ligne mondiale

ONU Femmes, agissant au nom du Pacte mondial des Nations Unies pour la coordination de la lutte contre le terrorisme (UNGCTC), - groupe de travail sur l'égalité de genre, a organisé la Consultation numérique mondiale intitulée « Voix et perspectives de la société civile sur l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme et les questions de genre » du 25 mai au 5 juillet 2020.

Cette consultation s'adressait à la société civile, et en particulier aux organisations de la société civile (OSC), dont celles dirigées par des femmes indépendantes, aux OSC ayant de solides références en tant que défenseuses de l'égalité des sexes et les militantes indépendantes des droits humains des femmes et/ou de l'égalité de genre. Plus de 300 représentantes de la société civile de quelque 50 pays et régions du monde entier — notamment de l'Afrique, l'Asie, l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes, et du Moyen-Orient — ont été invitées. Plus de 140 d'entre elles, originaires d'une quarantaine de pays, y ont participé.

APERÇU DE LA PARTICIPATION

- **142 organisations participantes**, de **43 pays**, se sont connectées à la consultation
- **80 organisations participantes** de **33 pays** ont envoyé des commentaires
- **393 commentaires** ont été reçus

L'objectif de la consultation a été d'offrir un espace sûr aux participantes de la société civile pour qu'elles puissent exprimer leurs points de vue, difficultés et recommandations sur les questions de genre, l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme, leur engagement dans les contextes affectés par l'extrémisme violent, et connaître l'impact des mesures actuelles de prévention de l'extrémisme violent (PEV) et de lutte contre le terrorisme (CT) sur leur travail et leurs droits. Les points de vue et les recommandations de la société civile ont été synthétisés dans la déclaration publique reproduite ci-dessus. Celle-ci a été élaborée par les membres de la société civile en suivant une approche participative — notamment dans la salle de discussion 4 de la consultation, consacrée spécifiquement au débat sur la déclaration publique — et a été approuvée par l'ensemble des participantes. Les positions et recommandations recueillies dans la déclaration publique seront présentées aux États membres et aux membres du Pacte mondial des Nations Unies pour la coordination de la lutte contre le terrorisme en amont de la 7^e révision de la [Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies](#) (GCTS) en 2021, afin d'éclairer les politiques mondiales menées par les Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent.

La consultation numérique mondiale « Voix et perspectives de la société civile sur l'extrémisme violent, la lutte contre le terrorisme et les questions de genre » a été organisée par ONU Femmes pour le compte du Pacte mondial des Nations Unies pour la coordination de la lutte contre le terrorisme (Groupe de travail sur l'égalité de genre) et a été financée par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre pour la lutte contre le terrorisme des Nations Unies (UNOCT /UNCCT).

